

DÉCISION DU MAIRE

ACQUISITION D'UN FOURGON AVEC HAYON

Le Maire de la commune d'Escalquens,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- **Vu** la délibération n°2020-37 en date du 23 juillet 2020, octroyant les délégations prévues à l'article pré-cité,

**Considérant**, le besoin de la collectivité de procéder à l'acquisition d'un véhicule de type Renault Master fourgon avec hayon rabattable,

**Considérant**, après consultation, que le devis réceptionné de l'entreprise MECALOUR CASTRES – 202 Avenue d'Albi – Lieu dit « La Marcelle » – 81100 CASTRES constitue l'offre la plus avantageuse et la plus adaptée aux besoins exprimés,

**DECIDE**

**Article 1** : De l'acquisition d'un véhicule de type Renault Master fourgon avec hayon rabattable, auprès de l'entreprise MECALOUR CASTRES – 202 Avenue d'Albi – Lieu dit « La Marcelle » – 81100 CASTRES, pour un montant total de 31 000 € HT soit 37 200 € TTC.

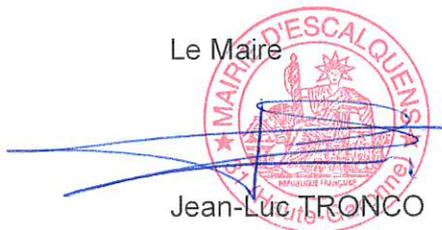
**Article 2** : La dépense est prévue en investissement au budget 2023.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la ville d'Escalquens, sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et affichée conformément aux règles en vigueur. Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Escalquens, le 11 mai 2023

Le Maire

Jean-Luc TRONCO



Le Maire d'Escalquens certifie que le présent document a été :

Publié le : 12/05/2023

Notifié le : 12/05/2023